

# XI<sup>me</sup> CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

Genève, 28 août 1923.

SOCIÉTÉ JAPONAISE  
DE LA CROIX-ROUGE.

## RAPPORT GÉNÉRAL

pour 1921-22

présenté à la XI<sup>me</sup> Conférence internationale des Sociétés  
de la Croix-Rouge, à Genève.

### I. Travaux après la guerre.

#### A. *En Sibérie orientale et au Saghalien.*

1. *Travaux en Sibérie orientale.* — A la X<sup>me</sup> Conférence internationale des Sociétés de la Croix-Rouge nous avons rendu compte des travaux de secours exécutés par les détachements sanitaires de la Croix-Rouge japonaise, envoyés, dès août 1918, en Sibérie orientale pour y donner assistance aux malades et blessés des armées japonaise, tchéco-slovaque, russe et autres, ainsi qu'aux résidents de diverses nationalités.

Or ces détachements sanitaires ont continué leurs travaux jusqu'en novembre 1922, époque à laquelle ils furent rappelés au Japon, en même temps que s'opérait l'évacuation des troupes japonaises. Le nombre des personnes ainsi secourues pendant les années 1921 et 1922 s'est élevé à 376,777.

2. *Travaux au Saghalien.* — Lorsqu'en 1921 une armée japonaise a occupé le Saghalien, la population civile de cette contrée, y compris les Japonais, les Chinois et les Russes s'élevait à environ 8,000 habitants. L'absence de toute organisation relative à l'hygiène et au traitement des malades eut pour résultat l'état de choses le plus navrant. Aussi la Société envoya-t-elle à Alexandroff des détachements sanitaires pour s'y occuper du traitement des malades, œuvre qui se continue encore actuellement. Le chiffre des malades secourus, depuis l'envoi de ces détachements jusqu'au mois d'août 1922, est de 45,941.

— I —

**Document N° 1.**

3. *Secours donnés aux prisonniers de guerre austro-hongrois.* — Notre rapport présenté à la X<sup>me</sup> Conférence internationale faisait mention du matériel sanitaire que nous avons mis à la disposition de ces prisonniers. En décembre 1920, la Croix-Rouge japonaise, pour répondre à la demande qui lui était faite par les délégués de la Croix-Rouge hongroise en Sibérie, avança une somme de 13,500 yen destinée à acheter 500 manteaux d'hiver. Mais en 1921, une décision fut prise par notre Conseil permanent à l'effet de transformer ces divers prêts ou avances en un don gratuit offert à la Société sœur.

#### B. *Relations avec les autorités militaires.*

Pour ce qui concerne les rapports qu'a eus la Société avec les autorités militaires à propos de l'exécution des travaux de secours accomplis depuis 1921, ces autorités ont tenu à fournir le logement et les vivres aux détachements sanitaires envoyés en Sibérie et au Saghalien, pendant tout leur séjour. Le transport tant du personnel de secours que du matériel sanitaire, fut également effectué aux frais de l'Etat, sur les navires affrétés par l'armée. De plus, pour fournir aux prisonniers de guerre austro-hongrois les vêtements d'hiver dont il a été question ci-dessus, les autorités militaires ont donné à la Croix-Rouge japonaise la facilité de puiser dans le stock de leurs équipements.

#### C. *Démarches faites en faveur des prisonniers de guerre en général.*

Conformément à une résolution prise par la X<sup>me</sup> Conférence internationale des Sociétés de la Croix-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge présenta, sous le nom de M. G. Ador, son président, aux différents gouvernements, ses observations relatives à la limitation de la guerre, à la rédaction du code des prisonniers et à la revision de la Convention de Genève. La Croix-Rouge japonaise, saisie ainsi de la communication du Comité international, fit des démarches auprès du gouvernement japonais pour appuyer les propositions du Comité international. Le gouvernement japonais a fait savoir à la Société qu'en principe il adhère à la revision de la Convention de Genève.

D. *Travaux exécutés au profit des militaires, des civils et des victimes de la guerre, ainsi que des contrées ravagées.*

1. *Assistance donnée aux réfugiés russes.* — Le Conseil spécial en Extrême-Orient de la Société russe de la Croix-Rouge, à Kharbine, sollicita, par l'intermédiaire du consul général du Japon en cette ville, la Croix-Rouge japonaise d'envoyer des médicaments, des désinfectants, des instruments de médecine, etc. C'est qu'en effet, le gouvernement russe se trouve dans l'impossibilité d'expédier des secours aux réfugiés d'Extrême-Orient, lesquels, au nombre d'environ 80,000, sont réduits à un état de détresse extrême. Après avoir fait prendre des informations plus détaillées, la Société envoya, en 1922, le matériel ainsi demandé, en y joignant du linge de corps et de l'étoffe pour les pansements.

2. *Secours donné aux enfants polonais.* — Ces secours ont été également l'objet d'un des chapitres du rapport présenté à la X<sup>me</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge. Depuis lors la présidente du Comité de secours aux enfants polonais a sollicité de nouveau la Société d'accorder son aide en faveur des enfants polonais dispersés encore en grand nombre sur différents points de la Sibérie orientale et qui sont dans un état de misère affreuse ; elle a représenté à la Société que n'ayant plus la possibilité de faire transporter ces enfants, comme ceux des groupes précédents, aux Etats-Unis auprès leurs compatriotes, elle se trouvait dans le plus cruel embarras au sujet de ces abandonnés. Or, pour secourir la totalité de cette jeune colonie, il eut fallu engager des dépenses tellement énormes que la Société n'aurait pu les supporter toute seule. La Croix-Rouge japonaise, après entente avec le ministre de Pologne, décida donc de transporter du Japon à Dantzig via Londres, environ 400 d'entre ces enfants, c'est-à-dire ceux dont l'état exigeait les soins les plus urgents. Et c'est ainsi que du 5 au 27 août 1922, 289 enfants, accompagnés de 39 surveillants, arrivèrent de Sibérie à Osaka, où ils furent recueillis dans un dépôt spécialement aménagé à cet effet. Le premier groupe partit de Kobé le 25 août, et le deuxième, le 6 septembre 1922.

L'impératrice du Japon, compatissante au sort malheureux

de ces déshérités, avait daigné adresser de très bienveillantes paroles et accorder des dons en argent aux enfants des groupes précédents. Elle voulut cette fois encore renouveler les mêmes faveurs. Aussi les enfants et les surveillants furent unanimes à témoigner leur reconnaissance pour ce geste de haute générosité. D'autre part, les Japonais et surtout des personnes charitables d'Osaka et de Kobé, émus de sympathie envers ces malheureux, leur firent des dons, tant en argent qu'en nature et s'ingénièrent pour leur procurer toutes les distractions possibles pendant leur séjour à Osaka.

3: *Assistance donnée à l'occasion des troubles de Chine.* — En avril 1922, le Nord de la Chine fut le théâtre de luttes sanglantes entre l'armée de Chihli et celle de Moukden ; de part et d'autre, il y eut quantité de morts et de blessés. Les blessés et malades de l'armée de Moukden furent dès les dix premiers jours de mai, évacués peu à peu sur Moukden. La Société, priée de leur venir en aide, puisque les institutions sanitaires de cette armée étaient très imparfaites, décida de faire soigner ces malades et blessés dans son hôpital de Moukden. Le nombre des personnes qui y furent reçues depuis le commencement de l'assistance jusqu'en août s'élève à 804.

Il est fort regrettable que la Société n'ait pu avoir l'occasion de rendre les mêmes services à l'armée de Chihli.

## II. Travaux en temps de paix. A l'intérieur et dans le domaine de la santé publique.

1. *Hôpitaux.* — Le but que se propose la Société en entretenant ses 18 hôpitaux, tant à Tokio qu'en province, a été indiqué dans le rapport présenté à la X<sup>me</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge. La création de deux autres hôpitaux est en préparation. Le nombre des infirmières, formées par ces hôpitaux en 1921 et 1922 s'élève à 506, tandis que celui des élèves infirmières est de 1,119. Les malades hospitalisés dans ces établissements atteignent le chiffre de 1,148,618, alors que ceux qui y sont venus demander des consultations comptent pour 3,419,029, donnant ainsi le total de 4,567,647. Le traitement gratuit des

indigents a été accordé à 121,073 personnes hospitalisées et à 227,996 qui ont reçu des consultations, soit au total 349,069.

2. *Dispensaires.* — Les dispensaires, créés surtout dans les localités appartenant à la circonscription du Comité de Mandchourie, où l'organisation médicale fait défaut, sont au nombre de 12. Les malades qui y furent soignés de 1921 à juin 1922 ont atteint le total de 141,190.

3. *Détachements ambulants de consultation.* — Ces détachements, dont chacun est composé d'un ou deux médecins et d'un certain nombre d'infirmières, s'occupent du traitement gratuit des malades indigents dans les localités écartées. Ce service est pratiqué actuellement par cinq Comités départementaux. Le nombre des malades ainsi soignés en 1921-22 s'est élevé à 267,582.

4. *Stations permanentes de secours.* — Ces stations, formées également par un ou deux médecins et par quelques infirmières, se chargent de veiller sur les malades nécessiteux. Ceux de ces malades dont l'état exige qu'ils soient hospitalisés, sont envoyés dans l'hôpital central de Tokio ou dans ceux des Comités départementaux. Dans les localités où n'existent pas d'hôpitaux, des Comités les malades sont confiés aux hôpitaux privés.

Ces stations furent créées primitivement dans le but unique de pouvoir envoyer immédiatement sur place du personnel de secours pour soigner les blessés et malades en cas d'accidents, de calamités ou d'événements fortuits. Mais par la suite, le cours naturel des circonstances amena le personnel de ces stations à s'occuper du traitement des malades peu aisés, en plus de ses attributions spéciales. Aussi ces stations purent-elles soigner, en 1921-22, 238-817 malades et blessés.

5. *Lutte contre la tuberculose.* — Tout ce qui concerne cette question a été également exposé dans le précédent rapport. Le nombre des malades soignés du début de 1921 à juin 1922 est de 333,391, dont 133,053 hospitalisés, tandis que 280,335 ont reçu simplement des consultations.

6. *Conférences sur le soin des malades.* — Afin de répandre la connaissance des notions d'hygiène domestique les plus néces-

saires jusque dans les localités isolées, on conçut le projet d'y envoyer des médecins et des infirmières pour y organiser des conférences ou même des cours, projet qui commença à être exécuté à partir de l'année 1921. Les résultats obtenus jusqu'ici étant des plus heureux, on se propose de multiplier ces travaux dans le plus grand nombre possible de localités.

7. *Service extérieur des infirmières.* — Ce service, par lequel on entend l'envoi des infirmières dans les familles, à la demande de celles-ci, est très précieux pour le public, qui l'apprécie en conséquence. Les infirmières détachées à ce service vivent, sous le contrôle de la Société, dans des pensions, lesquelles sont actuellement au nombre de 14.

8. *Cours des infirmières pour hygiène publique.* — La première réunion du Conseil général des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, tenue à Genève en mars 1920, adopta une résolution relative à la formation d'infirmières spéciales de l'hygiène publique. En octobre de la même année, un cours international répondant à ce nouveau besoin fut ouvert à l'Université royale des jeunes filles, à Londres. Vu le peu de temps qui restait et l'éloignement du Japon, la Croix-Rouge japonaise regretta de ne pouvoir y envoyer plusieurs étudiantes. Par contre elle réussit à faire profiter de cet avantage Mlle Masayo Tabuchi, une de ses infirmières-majors, qui assista au cours international, ouvert en octobre 1921 à l'Université de Bedford, Londres. M<sup>lle</sup> Tabuchi est rentrée au Japon en novembre 1922, après avoir fini ses études en septembre et visité dans quelques pays d'Europe les diverses activités déployées pour l'hygiène publique. La Société espère former des infirmières spéciales de cette branche, en prenant ce cours pour modèle, afin de propager les œuvres d'hygiène publique.

### III. Travaux relatifs à la protection des enfants et à la prophylaxie des maladies épidémiques.

1. *Maternité et école de sages-femmes.* — La protection des enfants commence par celle des femmes tant enceintes qu'en couches. A cet effet, la Société forma le projet de créer à Tokio

une maternité et une école de sages-femmes. La construction des locaux destinés à ce double usage, entreprise en 1921, fut achevée en mars 1922, et l'on se mit de suite à l'œuvre.

En fait de maternité, on est en train d'en créer, en dehors de Tokio, une autre à Kumamoto, et l'on se propose de multiplier ces utiles institutions.

Quant à la formation des élèves sages-femmes, la durée de leurs études est fixée à deux ans, pendant lesquels la Société se charge de tous les frais. Les élèves qui ont achevé ces études sont assujetties à l'obligation de servir pendant deux ans à l'endroit que la Société leur désignera.

On compte quatre Comités départementaux qui ont entrepris la formation des infirmières sages-femmes dans leurs hôpitaux respectifs.

2. *Sages-femmes visiteuses et locaux de protection pour les femmes enceintes ou en couches.* — Quelques-uns des Comités départementaux prennent soin de faire visiter par leurs sages-femmes les femmes enceintes ou en couches, dans les familles trop pauvres pour supporter les frais nécessaires. Elles leur donnent gratuitement des soins et leur fournissent tout le matériel indispensable au moment de la délivrance. D'autres Comités créent les locaux de protection pour ces femmes, mais sur une échelle réduite ; leur nombre est encore restreint ; on n'en compte que 7.

3. *Stations d'été pour enfants.* — Le précédent rapport a déjà mentionné les travaux des stations estivales des enfants. On profite des vacances d'été des écoles primaires pour installer des groupes d'enfants débiles au bord de la mer ou dans les bois, afin d'améliorer leur santé. Ces stations qui de 12 en 1921, furent portées à 24 en 1922, donnent des résultats des plus heureux.

4. *Conférences sur la protection des enfants.* — Rien n'est plus urgent, au point de vue de la santé publique, que de donner aux instituteurs des écoles primaires la connaissance des notions élémentaires d'hygiène, des moyens d'améliorer la santé des enfants et des secours en cas d'urgence. Ce projet a été pour la

première fois mis à l'épreuve en 1922. Le nombre des auditeurs de ces conférences, organisées à Tokio et dans trois autres villes, s'est élevé à 404.

5. *Service de consultations pour les enfants.* — Dans le but de combler une lacune déplorable, c'est-à-dire de remédier à l'ignorance des parents qui est la principale cause de la santé débile de leurs enfants, la Société a organisé ce service, où des médecins et des infirmières examinent le développement physique des enfants et donnent aux parents les indications nécessaires en vue de protéger la santé des enfants. Ce service est, pour le moment, pratiqué en 18 endroits.

6. *Infirmières auxiliaires d'hygiène scolaire,* — Après entente avec le ministère de l'Instruction publique, la Société fit l'essai pour la première fois en 1922 de ce service, qui semble fécond en excellents résultats. Ici, le rôle des infirmières consiste principalement à aider le médecin dans l'examen physique des enfants ou à veiller sur leur taille, à recueillir des informations au sujet de l'état hygiénique des écoles et des écoliers, aussi bien qu'à donner les premiers secours en cas d'urgence.

7. *Travaux de secours en temps d'épidémies.* — Lorsqu'en 1921 et 1922, la grippe espagnole sévit avec violence dans l'armée, la Société envoya, sur la demande des services militaires de santé, 97 infirmières qui furent réparties entre onze hôpitaux militaires. En d'autres occasions lors des épidémies de typhus, de dysenterie, de choléra, la Société prit les mesures nécessaires pour combattre ces maladies, soit par l'envoi d'infirmières, soit par la pratique des injections prophylactiques.

#### IV. Travaux de secours à l'occasion de calamités publiques.

1. *Secours divers.* — Pendant la période de 1921 à septembre 1922, des secours furent prodigués plusieurs fois à l'occasion de différentes calamités publiques, notamment inondations et typhons. De ce chef, le nombre des personnes secourues s'est élevé à 44,846.

2. *Secours aux sinistrés de la Chine septentrionale.* — En 1921,



une famine terrible désola la Chine septentrionale par suite de la sécheresse. Ce fléau eut pour effet de multiplier indéfiniment les malades et de réduire une très nombreuse population à l'état le plus lamentable. La Société installa donc, le 4 avril de la même année, des postes de secours à Pékin, à Tientsin et à Tungchow, après entente avec les autorités chinoises et la Croix-Rouge chinoise. Ces postes qui se mirent immédiatement à soigner les victimes de la famine furent fermés le 9 juin. Le nombre des malades ainsi secourus atteignit 49,583.

#### V. Propagande de la Croix-Rouge.

Conformément aux stipulations de ses statuts, la Société tient une fois par an une assemblée générale des membres, où est présenté le rapport sur les travaux exécutés pendant la précédente année. L'impératrice, qui daigne honorer l'assemblée de sa présence, ne manque pas d'adresser des paroles encourageantes aux membres de cette œuvre philanthropique, paroles qui donnent une vive impulsion au peuple japonais et exaltent son ardeur. Aussi, à l'occasion de chaque assemblée générale, voit-on affluer les dons spéciaux ainsi que les inscriptions de nouveaux membres, qui tiennent à faire partie de la Société. En province également des assemblées générales des membres ont lieu dans les diverses circonscriptions suivant que les circonstances s'y prêtent. On profite de chacune de ces occasions solennelles pour propager activement les principes de cette institution humanitaire.

La Société possède aussi son organe ; elle publie une revue mensuelle qui fait connaître au public l'activité de la Croix-Rouge japonaise et l'état de cette institution tant dans le pays même qu'à l'étranger. Elle ne néglige point non plus de prendre part à des expositions générales ou spéciales, afin de familiariser les visiteurs avec les objets et les renseignements qui ont rapport à l'œuvre. Enfin, il est à noter qu'un musée dit de la Croix-Rouge est en construction dans l'enceinte même du siège social à Tokio. Dès que les travaux en seront terminés, on y disposera les objets en usage pour les travaux de la Croix-Rouge du Japon et d'autres pays, ainsi que tout ce qui a trait aux autres institutions

s'occupant de l'hygiène publique. Des gravures, des livres, etc. y seront mis à la disposition du public pour être prêtés aux particuliers qui le désireront ; des conférences et des représentations cinématographiques y seront également organisées. Nous espérons, grâce à ces procédés nouveaux, pouvoir vulgariser de plus en plus la connaissance des notions hygiéniques parmi le peuple japonais.